



Congé formation, mouvement intra...On lâche rien !

Les commissions paritaires des corps des enseignants du second degré se sont déroulées dernièrement. Fidèles à leurs principes, les élus paritaires CGT Éduc'action Mayotte ont défendu individuellement et collectivement les collègues.

Lors de la **FPML certifiés/agrégés du 13 juin 2017**, l'intervention des représentants CGT Éduc'action Mayotte a permis de faire bouger les lignes sur le sujet des **congés de formation professionnelle**. Dans un premier temps, nous avons obtenu du vice-rectorat, non sans difficulté, qu'il communique un contingent de congés accordés. Mais ce contingent était exprimé en nombre de collègues et non en nombre de mois (1 pour les PEPS, 5 pour les certifiés/agrégés et 1 pour les PLP), ce qui n'était pas satisfaisant. **C'est pourquoi, en début de séance, les élus CGT Éduc'action ont demandé et obtenu un décompte en mois**. Cette approche a permis l'attribution d'un congé supplémentaire. Au final, 6 collègues certifiés (pour un total de 54 mois) bénéficieront d'un congé de formation professionnelle lors de la prochaine année scolaire. Ce n'est pas pleinement satisfaisant car le contingent global est insuffisant de notre point de vue. De surcroît, un travail important reste à faire sur la détermination précise du contingent et le décompte des éventuels reliquats. C'est cependant une victoire au regard de ce que le vice-rectorat voulait accorder initialement.

Sur ce sujet des congés de formation professionnelle, les élus CGT Éduc'action Mayotte sont de nouveau intervenus lors de la **CAPL des PLP du 19 juin 2017**. De nouveau, notre intervention a été payante et **nous avons obtenu un deuxième congé** alors que le vice-rectorat ne voulait en accorder qu'un seul. Au total, deux collègues PLP (pour un total de 14.5 mois) bénéficieront d'un congé de formation professionnelle. Nous avons également demandé une remise à plat complète du mode de calcul des contingents et un équilibre entre les différents corps cohérent. A Mayotte comme ailleurs, le congé de formation professionnelle est un droit ! Le mode de calcul des contingents par corps doit donc respecter les textes et être transparent. De la même manière, il est urgent de travailler à un barème équitable qui doit être respecté à l'avenir (cela n'a

pas été le cas cette année ce que nous déplorons). Le nouveau SG du vice-rectorat nous a assuré que ce travail serait fait en début d'année scolaire. La CGT Éduc'action Mayotte ne tolérera pas que ce barème soit décidé unilatéralement par le vice-rectorat et desserve les intérêts des collègues !

Concernant le **mouvement intra**, les élus CGT Éduc'action Mayotte ont travaillé à une amélioration des affectations des collègues, dans le respect du barème. Mais faut-il encore que tous les postes vacants soient dans le mouvement... Pour le corps des PLP, nous avons constaté que de nombreux postes manquaient à l'appel, ce qui avait pour conséquence de priver de nombreux collègues d'une affectation correspondant à leurs vœux. C'est la raison principale pour laquelle nous avons décidé, dans un cadre intersyndical unitaire, de ne pas siéger le 12 juin 2017. Cette option a, de nouveau, été payante. En effet, nous avons envoyé à la DPE2 une liste de postes de notre point de vue vacants (cachés, bloqués, oubliés, habilement transformés en BMP...) et exigé qu'ils soient mis au mouvement pour être attribués à des collègues participants au mouvement. **Une grande majorité de ces postes ont été « débloqués » lors de la CAPL du 19 juin 2017 ce qui a permis à de nombreux collègues d'obtenir une affectation en rapport avec leurs vœux.**

Néanmoins, malgré nos efforts acharnés, de trop nombreux collègues restaient sans affectation ou bien affectés sur un poste ne correspondant pas à leurs vœux. C'est pourquoi s'est tenu un **GT dit de « révision d'affectation »** le 23 juin 2017. Les élus CGT éduc'action y ont travaillé à trouver des solutions pour les collègues concernés. Nous avons donc accompagné de nombreux collègues dans la démarche et proposé des modifications en séance dans leur intérêt. Ces modifications ont été acceptées, nous nous en félicitons.

**La CGT éduc'action Mayotte a fait le
choix d'un syndicalisme engagé et
offensif, dans l'intérêt des collègues et
de notre service public d'éducation,
rejoignez-nous !**

cgt.mayotte@gmail.com / 0639 94 05 98 / www.cgteducactionmayotte.com